

Pour une transparence dans l'allocation des moyens aux établissements et organismes de recherche



Le CNESER est appelé chaque année, en novembre, à donner un avis sur la répartition des moyens pour les établissements. Chaque année, le même scénario : le CNESER doit donner un "Avis sur la répartition des moyens de l'enseignement supérieur". Problème : les documents transmis ne permettent pas de juger du bien-fondé de la répartition et la note de présentation ne donne pas les clés de répartition de ces moyens dans les établissements mais porte sur l'augmentation des moyens (qui est toujours "historique" bien sûr!).

Ainsi, lors du CNESER du 15 novembre 2022, nous avons comparé les dotations en masse salariale prénotifiées pour 2022 et 2023. En séance **nous avons demandé qu'on nous explique pourquoi tel établissement qui dispose de plus de 19 ETP par groupe de 100 étudiants et consacre un budget de 22 K€/an/étudiant voit sa masse salariale augmenter de 4,4 M€ alors que tel autre qui n'a que 5,22 ETP par groupe de 100 étudiants et consacre plus de 5,7 K€/an/étudiant voit sa masse salariale baisser ?**

Pas de réponse ! Idem quand nous avons voulu savoir ce qu'il en était pour les opérateurs de recherche : (ANR, EPST, EPIC)



Comment avoir alors un avis éclairé sur cette répartition ? Sup'Recherche-UNSA demande donc que :

- l'on travaille à **des critères objectifs d'attribution des moyens** afin que la communauté universitaire puisse comprendre comment sont répartis les crédits pré-notifiés ;
- soit créée au **sein du CNESER une commission des finances** qui soit le lieu d'explication, d'échanges avec les élus du CNESER.

Cela permettra un travail de concertation sociale réel et donnera du sens au travail des élus, qui pourront alors voter en toute connaissance sur cette répartition.

Sup'Recherche-UNSA n'est jamais dans une position de défiance à priori vis-à-vis de ses partenaires dans la négociation sociale, **mais, « la confiance n'exclut pas le contrôle ».** Aussi nous demandons également que les budgets "réalisés" soient aussi présentés au CNESER, afin que les élus puissent ainsi mesurer les écarts entre le prévu et le réel.